

LE DIPLOME – LE METIER

Le titulaire du DE JEPS mention rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DE JEPS mention rugby à XV confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement en rugby XV
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby XV
- la conduite d'une démarche de perfectionnement en rugby XV
- la conduite d'actions de formation de cadres rugby XV

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics compétiteurs.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant des obligations fédérales de la FFR (extrait de l'art.353).

Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur équipe 1 de Fédérale 1, Espoir, Reichel A et Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1,2 et 3.

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Rugby à XV (Clubs ou Comités Régionaux ou Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION -

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou PSC1
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (dispenses prévues par les textes sous certaines conditions) :
 - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
 - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive
 - satisfaire aux épreuves de sélection

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

Epreuve écrite de connaissances générales du rugby (1h30)

Epreuve d'entretien sur dossier (20mn)



CONTENU DE LA FORMATION

4 UNITES CAPITALISABLES (U.C.)

2 UC TRANSVERSALES (200 H.)

U.C 1	La conception des programmes de perfectionnement en rugby à XV	U.C 2	Coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV
--------------	--	--------------	--

2 UC DE LA MENTION RUGBY A XV (500 H.)

U.C 3	La conduite d'une démarche de perfectionnement en rugby à XV	U.C 4	Encadrer le rugby à XV en toute sécurité.
--------------	--	--------------	---

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
03/05/2010	17 et 18/05/2010	19/05/2010	14/06/2010	29/07/2011	20	Certification	1200 h	700 h

La formation se déroulera 2 jours/semaine – lundi et mardi.

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 30 € - Frais pédagogiques : 5 600 euros (8 €/H)

(Frais d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires).

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS Aquitaine, 653 cours de la Libération, 33400 TALENCE – ou à télécharger sur le site : www.creps-aquitaine.fr

Contacts : Coordonnateur de la formation :

Michel BARJOU : 05.56.84.80.52

michel.barjou@creps-aquitaine.fr

Responsable administrative :

Béatrice TRAVISAN : 05.56.84.66.68

Formations4@creps-aquitaine.fr